

de son imagination, et surtout de ses soupçons. J'ai précisé, dans l'anglais le plus simple possible, que, lors de la préparation de ce bill, personne ne songeait à s'en servir, comme le très honorable député l'a donné à entendre, pour réglementer le commerce impérial, ce qui, d'après lui, constituait le grand principe du bill. Aujourd'hui il dit de nouveau que l'on doit se servir de la loi pour restreindre le commerce avec les pays étrangers, ou pour acheminer le commerce vers l'empire; il prétend de plus que le bill vise à restreindre la production.

Je ne puis m'expliquer comment, depuis le dépôt du bill à ce jour, le très honorable député a pu y voir continuellement que l'un des principes fondamentaux de la mesure était la restriction de la production, à moins que, l'ayant entendu ainsi dès le début, il ne s'estime tenu d'établir le bien-fondé de ce qu'il a affirmé, et répété au moins quinze fois dans son premier discours, au sujet de ce qu'il juge être l'objet du projet de loi.

Je répéterai en quelques mots ce que j'ai déjà dit, et je vais tâcher, s'il y a moyen, de préciser davantage. On ne saurait trouver un seul pays au monde qui, de son propre gré, légiférerait en vue de restreindre l'exportation à un autre pays de ses produits primaires ou d'une de ses denrées; mais il convient de se rappeler que d'autres pays imposent des contingentements à l'importation de produits de provenance étrangère. Ainsi, la Grande-Bretagne pourrait, au début de l'année, limiter les exportations de notre bétail au Royaume-Uni à 20,000 têtes pour l'année, dirons-nous, par exemple. Or, nous n'avons rien à dire à ce sujet. Mais si le Parlement britannique adoptait une mesure à cette fin, il faudrait nécessairement que le Gouvernement actuel ait, au sujet des exportations, certains pouvoirs afin de réglementer les expéditions de cette marchandise au Royaume-Uni, car sans cela les exportateurs ou les éleveurs seraient portés à expédier sur le marché anglais, et ce sur-le-champ, autant d'animaux qu'ils pourraient y exporter. Au Royaume-Uni, on les accepterait jusqu'à concurrence du contingentement assigné. Il s'ensuivrait ensuite un encombrement inutile sur notre propre marché canadien. Et le fait de déverser sur le marché anglais, à un moment donné et dans un court espace de temps, le nombre de bestiaux autorisé par le *quantum* attribué, serait de nature à nuire à nos producteurs.

Nous ne savons pas, à ce propos, ce qu'un autre pays peut décider de faire lorsqu'il s'agira de décréter des contingentements, car on me dit que vingt pays, presque tous d'Europe, imposent de ces restrictions commer-

ciales au moyen de ce système des contingentements. La France est peut-être la nation qui s'est le plus prévalu de ce système pour réglementer le commerce, et elle se sert de ces contingentements comme d'un instrument de négociation avec d'autres pays.

Ici, j'aimerais à rappeler au chef de l'opposition une chose qu'il a complètement perdue de vue. A mon avis, le plus grand obstacle à la négociation d'accords commerciaux avec d'autres pays provient de ce traitement de la nation la plus favorisée inauguré et mis en pratique par le gouvernement que dirigeait le très honorable député lui-même. De fait, dès qu'un pays offre de négocier un accord, nous constatons que nous sommes liés à tant d'autres pays que force nous est de conclure des arrangements de même nature. Je n'hésite donc pas à affirmer que l'un des plus grands obstacles à l'expansion de notre commerce mondial est précisément ce traité conclu par le gouvernement que dirigeait le très honorable député lui-même.

Je ne vois pas ce que l'on gagnera à faire imprimer le bill avant la 3^e lecture. Nous l'avons discuté assez longtemps, et tous les membres du comité doivent le savoir par cœur.

Le très hon. MACKENZIE KING: Quant à la dernière remarque de mon honorable ami, si le ministre se rappelle ses propres observations ou celles de quelques-uns de ses collègues, il verra qu'il a été convenu à une phase moins avancée de la discussion que le bill serait réimprimé pour la 3^e lecture. Le ministre ne veut pas concéder cela maintenant.

L'hon. M. WEIR: J'ai dit qu'il serait imprimé pour la 3^e lecture.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je croyais que le ministre avait dit qu'il ne serait pas imprimé pour la 3^e lecture.

L'hon. M. WEIR: Avant la 3^e lecture.

Le très hon. MACKENZIE KING: Nous le voulions pour la 3^e lecture. Le ministre dit avoir déclaré qu'il ne serait pas imprimé avant la 3^e lecture. Ce n'est pas ce que nous avons entendu, je crois. Cependant, il n'y a pas dissentiment entre nous, s'il est compris que le bill sera réimprimé et que nous aurons l'occasion de l'examiner avant qu'il ne soit mis aux voix en 3^e lecture.

Je ne suis pas opposé à l'usage que le ministre prétend faire de cette mesure, c'est-à-dire pour s'adapter de la manière qu'il a indiquée à une situation qui peut surgir en Grande-Bretagne. Je reconnais qu'il peut se servir de cette loi pour résoudre certaines difficultés, et de la façon qu'il a suggérée. Mais